Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 029-212902514-20260219-2026D06-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DU DOIGT

DELIBERATION 2026D06

MOTION DU SDEF POUR REAFFIRMER LA NECESSITE DE MAINTENIR L'ORGANISATION DES SERVICES PUBLICS DE RESEAUX A L'ECHELON TERRITORIAL LE PLUS PERTINENT EN TERMES D'EFFICACITE, DE PROXIMITE ET DE SOLIDARITE

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf février à dix-sept heures trente, le conseil municipal de la commune de SAINT JEAN DU DOIGT légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monique NEDELLEC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : vendredi 13 février 2026

Présents : Monique NEDELLEC, Isabelle BIDEAU, Michel CLEAC'H, Yves-Marie DAYOT, Julie HOFER, Marc BOIZARD, Anaïs MURLA, Clément REUNGOAT, Laurent THOMAS
Absents ou excusés : Marie-France ROLLAND, Anne-Flore CZERWINSKI, Stéphane Remeur, Emmanuel TOCQUER (Procuration à Monique NEDELLEC)

Secrétaire de séance : Anaïs MURLA
Nombre de membres en exercice : 13
Présents : 9
Votants : 10

Mme le Maire rappelle rappelle les enjeux soulevés par la motion adoptée par le SDEF le 19 décembre 2025 et souligne l'importance de préserver une organisation des services publics de réseaux fondée sur la proximité, la solidarité et l'efficacité opérationnelle.

Elle ajoute qu'un nouvel interlocuteur départemental risquerait de complexifier la gouvernance des réseaux.

Elle invite le conseil municipal à prendre acte de la motion du SDEF du 19 décembre 2025 et à se prononcer favorablement sur celle-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide,

DE SOUTENIR la motion du SDEF

ADOPTÉ : à l'unanimité.

Fait et délibéré, à SAINT JEAN DU DOIGT, les jours, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DUMENT SIGNE.

La secrétaire de séance,
Anaïs MURLA

Le Maire,
Monique NEDELLEC



